

Initiatives ministérielles

Entre-temps, nous encourageons certes les ministériels à se pencher à nouveau sur le dossier du ministère du Multiculturalisme et à reconnaître que cette façon de gouverner peut être une source de discorde et introduire d'étranges idées dans notre système judiciaire.

S'il est un autre organisme relevant du ministère du Patrimoine canadien sur lequel il faut se pencher, c'est bien le Conseil des Arts du Canada. Le Conseil des arts du Canada subventionne des artistes canadiens de toutes sortes, alors que ceux qui devraient créer, et créeraient effectivement des oeuvres, le font de toute façon. Nous versons annuellement, par l'intermédiaire du Conseil des arts, des dizaines de millions de dollars à des gens qui produisent ce que le conseil appelle de l'art.

Avant l'existence du Conseil des arts, les gens produisaient des oeuvres artistiques et ils le font encore, malgré l'existence du conseil. Je sais qu'il y a dans ma circonscription de nombreux peintres et écrivains qui sont enchantés de simplement mettre leur talent à l'épreuve, non pas pour de l'argent, mais plutôt pour satisfaire la pulsion créatrice qui les anime. Ce faisant, ils produisent de véritables oeuvres d'art et toute la société s'en trouve enrichie.

Ce que j'aime dans leur façon de faire, c'est que le contribuable n'a pas à payer la facture. On ne lui demande ni de financer l'artiste, ni d'acheter l'oeuvre. Comparez cela au Conseil des arts du Canada qui donne des dizaines de millions de dollars aux éditeurs afin qu'ils publient, pour des écrivains eux aussi subventionnés, des livres qui vont dormir à tout jamais sur une tablette. Je suis justement en train de lire un essai financé par le Conseil des arts qui traite, croyez-le ou non, des abus du Conseil des arts. Quelle ironie! Il est presque impossible de rédiger une oeuvre au Canada sans que celle-ci ne soit financée par le Conseil des arts du Canada, puisque les fonds vont directement aux éditeurs canadiens. Voilà un des paradoxes de la situation.

L'auteur que je lis en ce moment parle justement d'un entrepôt où sont rangés tous ces volumes de la littérature canadienne que personne ne veut acheter. En fait, les maisons d'édition ne parviennent même pas à les donner.

Elles ont proposé certains produits de la littérature canadienne à des écoles et à des prisons, mais, même là, elles ont essuyé un refus. C'est à juste titre, je suppose, car en fin de compte c'est la personne elle-même qui juge de l'intérêt qu'une chose représente.

Je pense que c'est le meilleur argument pour ne pas avoir d'organisation comme le Conseil des arts du Canada, qui déforme complètement le marché et dévalue le produit, vu que de nombreux écrivains de qualité se trouvent associés à ceux qui ne valent pas grand-chose. Ceux qui cherchent à suivre la situation se font une fausse idée de la culture canadienne, car une bonne partie de la production n'est pas fameuse. C'est financé par le gouvernement et il vient un moment où les observateurs peuvent penser que la culture canadienne ne vole pas bien haut. C'est regrettable, parce qu'il se publie aussi beaucoup de choses excel-

lentes. Cependant, à cause du Conseil des arts du Canada, les gens se font une fausse idée de ce que nous produisons et c'est regrettable.

Une autre institution qui amène les gens à s'interroger sur la façon dont le gouvernement dépense, c'est l'Office national du film. Mes collègues du Parti réformiste ont déjà soulevé la question d'une série de films vidéo financés par l'office portant sur l'amour entre lesbiennes. Il s'agissait de films à diffusion restreinte, certains comportant des scènes très explicites. Cela nous a amenés à nous demander si le gouvernement est vraiment sérieux lorsqu'il parle de réduire les dépenses.

L'Office national du film dépense des millions chaque année. Ne devrait-il pas y avoir des lignes directrices plus strictes en ce qui concerne les productions pornographiques ou adultes aux frais des contribuables, alors que la majorité d'entre eux s'opposeraient à de telles productions?

• (1725)

Ce n'est pas ce que pensent les libéraux. Cela nous amène à une question plus générale, à savoir devrait-il seulement y avoir un Office national du film? Cet organisme semble n'avoir de comptes à rendre à personne.

À mon avis, de nombreux producteurs de film privés aimeraient produire des films pour les écoles, comme cela se fait aux États-Unis. Une dame de ma circonscription m'a dit: «Nous aimerions présenter les films de National Geographic à l'école.» Elle voulait savoir comment s'y prendre pour obtenir les droits. En fait, ces films sont offerts gratuitement aux écoles. La National Geographic Society est, bien sûr, une association financée par des particuliers, non par les contribuables. Pourquoi ne pourrait-il pas en être ainsi dans notre pays? J'affirme quant à moi que c'est tout à fait possible.

Voyons un peu maintenant Condition féminine Canada, qui relève également du ministère du Patrimoine canadien. L'une des fonctions de ce secteur semble être malheureusement de financer des intérêts privés, y compris le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, un groupe fortement politisé, au centre d'intérêt très étroit, qui—quoi qu'il en dise—ne représente absolument pas les vues de toutes les Canadiennes. S'il est vraiment sûr de sa position, s'il pense vraiment qu'il représente les Canadiennes, qu'il se fasse directement financer par elles. Je les appuierais totalement.

À ce stade où le pays se trouve dans une situation financière aussi déplorable, j'encourage le gouvernement à examiner en détail le ministère du Patrimoine canadien pour voir si on a vraiment besoin de certaines de ses composantes, et à mettre de l'ordre dans ses finances.

[Français]

M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, je constate que j'ai à peine quelques minutes. Il me fait plaisir d'intervenir une deuxième fois sur le projet de loi C-53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien.